



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Céline RENAUD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Désignation des représentants de Dijon métropole au conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

Parmi les établissements les mieux classés sur le plan mondial, notamment au sein du classement de Shanghai (entre la 701ème et la 800ème place au niveau mondial, à la 19ème place au niveau national), l'université de Bourgogne (uB) accueille 33 418 étudiants dont 28 540 à Dijon sur 6 campus en Bourgogne : Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon, Nevers.

L'uB emploie 2 838 agents dont 1 537 enseignants et enseignants-chercheurs. Elle propose près de 400 diplômes et dispose de 30 unités de recherche labellisées dont 13 en partenariat avec les organismes de recherche (CNRS, INRAE, INSERM...).

Elle bénéficie d'un rayonnement à l'international en s'appuyant sur l'alliance Forthem et accueille 3 326 étudiants internationaux (120 nationalités).

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ajoute qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par ailleurs, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

L'université de Bourgogne ayant procédé à la fin du mois de janvier 2024 au renouvellement complet de son conseil d'administration à la suite de l'élection de son Président, elle sollicite la Métropole par courrier du 9 janvier dernier et en référence à l'article 19 des statuts de l'établissement afin de désigner un représentant appelé à siéger au sein des personnalités extérieures de son conseil d'administration.

L'article D. 719-46 du code de l'éducation apporte les précisions suivantes sur cette désignation : « Les collectivités territoriales, institutions et organismes (...) désignent nommément la ou les personnes qui les représentent ainsi que la ou les personnes de même sexe qui les remplacent en cas d'empêchement temporaire. Les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont membres de leurs organes délibérants ».

Par conséquent, il vous est proposé de désigner les représentants suivants de Dijon métropole pour siéger au Conseil d'administration de l'uB pour un mandat d'une durée de 4 ans :

- Monsieur Denis Hameau en tant que représentant titulaire
- Monsieur Philippe Lemanceau en tant que représentant suppléant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** à la désignation de Monsieur Denis HAMEAU en tant que représentant titulaire de la métropole de Dijon pour siéger au Conseil d'administration de l'université de Bourgogne,
- **de procéder** à la désignation de Monsieur Philippe LEMANCEAU en tant que représentant suppléant de la métropole de Dijon pour siéger au Conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 16 PROCURATION(S)